

Conformément aux articles 12 et 13 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, l'Administration communale de Messancy, en tant que responsable du traitement de données personnelles, tient par le présent document à informer les citoyens qui remplissent le formulaire de candidature pour l'hébergement de personne en fuite d'Ukraine sur la nature des traitements de données personnelles qui seront effectués à leur égard.

Coordonnées du responsable de traitement

L'Administration communale de Messancy, représentée par le Collège communal :

- Rue Grande 100
- 6780 Messancy
- 063/44.01.20
- commune@messancy.be

Coordonnées du délégué à la protection des données

Délégué à la protection des données :

- Rue Grande 100
- 6780 Messancy
- dpo@messancy.be

Le traitement de vos données personnelles qui est envisagé dans un premier temps est le suivant.

1) Vérification de l'extrait de casier judiciaire de chaque personne majeure faisant partie du ménage candidat hébergeur

Le fondement légal appuyant le traitement de données personnelles est conformément au Règlement (UE) 2016/679 :

- le consentement des personnes concernées

L'article 10 § 1 5° de la loi du 30 juillet 2018 stipule que :

« En exécution de l'article 10 du Règlement, le traitement des données à caractère personnel relatives aux condamnations pénales et aux infractions pénales ou aux mesures de sûreté connexes est effectué :

[...]

5° si la personne concernée a autorisé explicitement et par écrit le traitement de ces données à caractère personnel pour une finalité ou plusieurs finalités spécifiques et si leur traitement est limité à ces finalités ; »

Vous bénéficiez du droit de retirer votre consentement au traitement de données personnelles à tout moment, ce qui ne porte néanmoins pas atteinte à la légalité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci.

Les finalités de ces traitements de données personnelles sont les suivantes :

- l'hébergement des personnes en fuite d'Ukraine sur le territoire de la commune ;
- assurer la sécurité des personnes en fuite d'Ukraine qui seront hébergés par des ménages habitant la commune.

Les documents contenant des données personnelles qui seront utilisés pour le traitement sont les suivants :

- un extrait de casier judiciaire, modèle 595 du code d'instruction criminelle ;
- une autorisation explicite, via un formulaire sur le site internet de la commune de Messancy, de consulter le casier judiciaire, modèle 595 du code d'instruction criminelle, pour chaque membre majeur d'un ménage candidat hébergeur ou voulant mettre à disposition un logement.

Les données personnelles qui seront traitées sur le formulaire sont les suivantes :

- Nom ;
- Prénom (s) ;
- Lieu de naissance ;
- Date de naissance ;
- Domicile (rue, numéro, boîte, code postal, ville)
- Numéro de téléphone ;
- Adresse mail ;
- Langues parlées.

Les données personnelles qui seront traitées sur l'extrait de casier judiciaire sont les suivantes :

- Nom ;
- Prénom (s) ;
- Lieu de naissance ;
- Date de naissance ;
- Domicile (rue, numéro, boîte, code postal, ville)
- Statut des condamnations éventuelles.

Seules les données personnelles relatives aux condamnations visées aux articles 322 à 331 *bis*, 347 *bis*, 361 à 363, 371/1 à 389, 391 *quater* à 442 *quater* et 454 à 457 du code pénal ainsi que toutes les dispositions relatives à la protection de la jeunesse seront prises en compte dans l'analyse de la candidature.

Vous aurez la possibilité d'autoriser la consultation de(s) extrait(s) de casier judiciaire des membres majeurs de votre ménage via le formulaire sur le site internet de la commune de Messancy mais vous devrez préalablement vous assurer du consentement explicite et écrit de chacun d'entre eux. A défaut d'autorisation de votre part et des membres de votre ménage,

chaque membre du ménage sera invité à aller se procurer un extrait de casier judiciaire, modèle 595 du code d'instruction criminelle, à la commune et à le transmettre au coordinateur communal.

A défaut de communication d'extrait ou d'autorisation de consulter l'extrait de casier judiciaire, la candidature ne sera pas prise en considération.

Les destinataires de ces données seront la Commune de Messancy et le CPAS de Messancy.

Les données ne seront en aucun cas transférées hors de l'Union européenne. Elles ne seront également utilisées que dans le cadre des objectifs exposés ci-dessus.

Les données personnelles seront conservées durant le temps nécessaire à la vérification du casier judiciaire et seront détruites après cette vérification.

Dans le cadre de ce traitement, vous bénéficiez de certains droits conférés par le RGPD, à savoir :

- **Le droit d'accès aux données** : le droit de vous communiquer si oui ou non vos données personnelles sont utilisées par la commune de Messancy et le CPAS de Messancy. Ce droit implique également que vous pouvez recevoir une copie de vos données personnelles.
- **Le droit de rectification** : le droit de pouvoir corriger les données personnelles qui sont utilisées par la commune de Messancy et le CPAS de Messancy.
- **Le droit à l'effacement des données** : si vous retirez votre consentement, vous pourrez demander à ce que vos données personnelles soient effacées.
- **Le droit à la limitation du traitement** : le droit que la Commune de Messancy et le CPAS de Messancy stoppent temporairement d'utiliser vos données personnelles et les maintiennent en l'état.

Si vous avez des objections sur la manière dont vos données sont traitées par la Commune, vous avez le droit de d'adresser une réclamation à l'Autorité de Protection des Données :

- www.autoriteprotectiondonnees.be/
- Rue de la Presse, 35 à 1000 Bruxelles
- Tel. : +32 (0)2 274 48 00
- Télécopie : +32 (0)2 274 48 35
- Courriel : contact@apd-gba.be

2) Gestion des données personnelles des candidats hébergeurs retenus

Si votre candidature est retenue, vos données personnelles seront encodées dans un outil du Centre national de crise.

Les finalités des traitements dans l'outil sont les suivantes :

- La collecte des offres des citoyens et l'enregistrement des places de logement de crise ;
- La sécurité des personnes en fuite en provenance d'Ukraine ;
- La mise à jour des données dans l'outil de logement.

Les fondements légaux de ces traitements sont les obligations légales auxquelles fait référence la circulaire du SPF Intérieur datée du 18 mars 2022 :

- La décision d'exécution du Conseil de l'Union européenne du 4 mars 2022 ;

- La directive 2001/55/CE du Conseil de l'Union européenne du 20 juillet 2001 relative à des normes minimales pour l'octroi d'une protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes déplacées et à des mesures tendant à assurer un équilibre entre les efforts consentis par les Etats membres pour accueillir ces personnes et supporter les conséquences de cet accueil ;
- La loi du 18 février 2003 modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.

Les données personnelles qui seront traitées pour les ménages dans l'outil seront les suivantes :

- L'adresse ;
- N° de téléphone ;
- Adresse mail ;
- Nom ;
- Prénom ;
- Hébergement public ou privé ;
- Type d'hébergement ;
- Nombre de places ;
- Date de disponibilité et fin (3 ans si pas date de fin défini) ;
- Nombre de chambres ;
- Nombre de lits pour une personne adulte ;
- Nombre de lits de 2 personnes ;
- Nombre de lits d'enfants et berceaux ;
- Personnes vivant dans le logement de crise (oui/non) ;
- Animaux domestiques acceptés (oui/non) ;
- Logement de crise facilement accessible par transports en commun (oui/non) ;
- Logement adapté pour les PMR (oui/non) ;
- Informations supplémentaires sur l'hébergement.

Les données personnelles seront conservées autant de temps que nécessaire à l'atteinte des objectifs susmentionnés et au moins durant la crise des personnes en fuite en provenance d'Ukraine.

Les destinataires de ces données seront la Commune de Messancy, le CPAS de Messancy, le Centre national de crise et Fedasil.

Les données ne seront en aucun cas transférées hors de l'Union européenne. Elles ne seront également utilisées que dans le cadre des finalités exposées ci-dessus.

Vos données personnelles feront l'objet d'une sécurité informatique et physique appropriées.

Dans le cadre de ce traitement, vous bénéficiez de certains droits conférés par le RGPD, à savoir :

- **Le droit d'accès aux données** : le droit de vous communiquer si oui ou non vos données personnelles sont utilisées par la commune de Messancy et le CPAS de Messancy. Ce droit implique également que vous pouvez recevoir une copie de vos données personnelles.

- **Le droit de rectification** : le droit de pouvoir corriger les données personnelles qui sont utilisées par la commune de Messancy et le CPAS de Messancy.
- **Le droit à la limitation du traitement** : le droit que la Commune de Messancy et le CPAS de Messancy stoppent temporairement d'utiliser vos données personnelles et les maintienne en l'état.

Si vous avez des objections sur la manière dont vos données sont traitées par la Commune, vous avez le droit de d'adresser une réclamation à l'Autorité de Protection des Données :

- www.autoriteprotectiondonnees.be/
- Rue de la Presse, 35 à 1000 Bruxelles
- Tel. : +32 (0)2 274 48 00
- Télécopie : +32 (0)2 274 48 35
- Courriel : contact@apd-gba.be

Afin d'exercer vos droits, vous devez contacter l'administration communale de Messancy qui est le responsable du traitement. Vous devez adresser une demande écrite pour exercer vos droits et vous identifier au préalable.

Vous pouvez adresser votre demande au Délégué à la Protection des Données (DPD/DPO) à l'adresse suivante :

- par courrier : Rue Grande 100, 6780 Messancy (à l'attention du « Délégué à la protection des données »)
- par e-mail : dpo@messancy.be